

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte contesté enquête au fond

BRIGITTE CIMON

DEMANDE

c.
CISSS DE LA CÔTE-NORD
Dr DANNY DREIGE

DÉFENSE

et
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION
MÉDICALE

MISE EN CAUSE

et
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

INTERVENANTS

Division civile

Salle n° Bureau du juge

Le 20 décembre 2021

PRÉSIDENT : L'HONORABLE SIMON HÉBERT, j.c.s. JH 5462

ENREGISTREMENT

DÉBUT N/A
FIN N/A

DEMANDE

PRÉSENT ABSENT

M^e Jean-Sébastien D'Amours
Tremblay Bois Mignault Lemay

DÉFENSE / CISSS CÔTE-NORD

PRÉSENTE ABSENT

M^e Chantal Lavallée
Cain Lamarre

DÉFENSE / DR DANNY DREIGE

PRÉSENT ABSENT

M^e Morgane Palau, M^e Nicolas Moisan
McCarthy Tétrault

MISE EN CAUSE

PRÉSENTE ABSENTE

M^e Valérie Lemaire
Langlois avocats

INTERVENANTE / RÉGIE DE
L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

PRÉSENTE ABSENTE

M^e Jean-Sébastien D'Amours
Tremblay Bois Mignault Lemay

INTERVENANT / PROCUREUR GÉNÉRAL
DU QUÉBEC

PRÉSENT ABSENT

M^e Jean-Sébastien D'Amours
Tremblay Bois Mignault Lemay

NATURE DE LA CAUSE Demande de prolongation du délai d'inscription

GREFFIÈRE Emilie Linteau-Samson, TL 4227

DÉCISION

CONSIDÉRANT l'absence de l'honorable Bernard Tremblay, j.c.s., jusqu'à la fin du mois de février 2022;

CONSIDÉRANT que ce dernier est saisi du présent dossier;

CONSIDÉRANT que des objections soulevées dans le cadre des interrogatoires préalables restent à trancher;

CANADA

Province de Québec
District de Baie-Comeau

Cause 655-06-000002-160

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

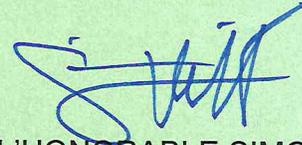
Le 20 décembre 2021

CONSIDÉRANT la conférence de gestion du 9 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la correspondance transmise le 17 décembre 2021 demandant la prolongation du délai d'inscription pour instruction et jugement, lequel expirera le 23 décembre prochain.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

PROLONGE le délai d'inscription pour instruction et jugement du présent dossier au **1^{er} juin 2022**.



L'HONORABLE SIMON HÉBERT, J.C.S.